

ARRÊTÉ N°2022-267
ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION
À Monsieur Frédéric BRECQUEVILLE
CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Le Maire de la Commune de Mézières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-23 qui confère au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal du 25 mai 2020,

Vu la délibération N°2020-17 du Conseil municipal en date du 25 mai 2020 portant délégations de pouvoirs du conseil municipal au Maire,

Vu le procès-verbal du Conseil municipal du 31 mars 2022,

Vu la délibération n°2022-032 du 31 mars 2022 portant nouvelle répartition des indemnités des élus du fait de l'intégration de Mme Corinne Ringeval, nouvelle conseillère municipale,

Considérant qu'il convient de positionner Monsieur Brecqueville sur une nouvelle délégation,

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter du **1^{er} avril 2022**, il est donné délégation de fonction à **Monsieur Frédéric BRECQUEVILLE**, Conseil municipal délégué pour exercer les attributions suivantes : **contrôle et sécurisation des ERP** (Etablissements Recevant du Public)

ARTICLE 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs,
- Affiché sur les panneaux administratifs,
- Publié sur le site internet de la commune,
- Adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie,
- Adressé au Trésorier municipal
- Notifié à l'intéressé



Fait à Mézières Sur Seine, le 1^{er} avril 2022

Le Maire, Franck FONTAINE

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en préfecture
Le
Notification le 01/04/2022
M. Frédéric BRECQUEVILLE